

EURAZEO INVESTMENT MANAGER
Société anonyme au capital de 1.012.739,78 euros
Siège social : 117, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris, France
414 735 175 R.C.S. Paris
(la « Société » ou « EIM »)

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 31 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le trente-et-un décembre,

Les membres du conseil d'administration de la Société (le « Conseil ») se sont réunis par visioconférence.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Monsieur William Kadouch-Chassaing ;
- Monsieur Christophe Bavière ;
- Monsieur Benoist Grossman ;
- Madame Sylviane Guyonnet ; et
- Eurazeo SE, représentée par Monsieur Gabriel Kunde.

Tous les administrateurs étant présents, ceux-ci peuvent valablement délibérer.

Monsieur William Kadouch-Chassaing est désigné Président de séance à l'unanimité par les administrateurs.

Madame Sylviane Guyonnet est désignée Secrétaire de séance à l'unanimité par les administrateurs.

Le Président rappelle aux membres du Conseil que la Société et Eurazeo Mid Cap, société anonyme au capital de 1.089.450 euros, dont le siège social est situé 1, rue Georges Berger, 75017 Paris, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 414 908 624 (« EMC ») ont conclu, le 23 novembre 2023, un traité de fusion, consistant en la fusion-absorption d'EIM par EMC (le « **Traité de Fusion** »).

Il est également rappelé que l'article 14 du Traité de Fusion stipule que ladite fusion sera définitivement réalisée, et que la Société se trouvera dissoute de plein droit, au jour de la constatation par le conseil d'administration d'EMC de la réalisation des conditions suspensives prévues par l'article 14 du Traité de Fusion.

Le Président rappelle que le présent Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Constatation de la réalisation de la fusion-absorption de la Société par EMC et, corrélativement, de la dissolution de plein droit de la Société ; et
2. Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

Constatation de la réalisation de la fusion-absorption de la Société par EMC et, corrélativement, de la dissolution de plein droit de la Société

Au vu des documents suivants :

- (i) le Traité de Fusion ;

- (ii) le contrat de transfert relatif à la cession des activités exercées à Singapour par la Société à Eurazeo Investment Manager Singapore Pte. Ltd., signé entre la Société et Eurazeo Investment Manager Singapore Pte. Ltd. ;
- (iii) le procès-verbal des décisions du conseil d'administration d'EMC constatant la réalisation des conditions suspensives et corrélativement, la réalisation définitive de la fusion-absorption de la Société par EMC ;

et, le cas échéant conformément aux stipulations du Traité de Fusion, le Conseil, à l'unanimité :

- **constate** la réalisation définitive de la cession des activités exercées à Singapour par la Société à Eurazeo Investment Manager Singapore Pte. Ltd. ;
- **constate** la réalisation définitive de la fusion-absorption de la Société par EMC, conformément aux stipulations du Traité de Fusion ;
- **rappelle** que, conformément aux stipulations du Traité de Fusion, la fusion-absorption de la Société par EMC prend effet à l'expiration du 31 décembre 2023, conformément aux dispositions de l'article L. 236-4 2° du Code de commerce ;
- **constate** corrélativement la dissolution de plein droit de la Société, sans liquidation, conformément aux stipulations du Traité de Fusion.

SECONDE DECISION

Pouvoirs en vue des formalités

Le Conseil, après en avoir délibéré, **décide** à l'unanimité, de donner tous pouvoirs à Juris&Actis et au porteur d'un original du présent procès-verbal pour effectuer toutes les formalités requises par la loi et les règlements.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

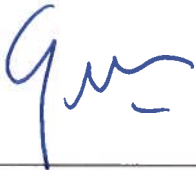
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par tous les administrateurs présents.



**Monsieur William Kadouch-
Chassaing**
Président du Conseil
d'administration



Monsieur Christophe Bavière
Vice-Président du Conseil
d'administration



Monsieur Benoist Grossman
Administrateur



Madame Sylviane Guyonnet
Administrateur – Secrétaire de
séance



Eurazeo SE
Administrateur
représentée par Monsieur
Gabriel Kunde